



---

## LIMOUSINE

### Demande de diminution du nombre de véhicules

---

A envoyer par courrier à l'adresse suivante :

SPRB - Bruxelles Mobilité  
Direction des Taxis  
Rue du Progrès, 80/1  
1035 Bruxelles

Ou à déposer dans la boîte aux lettres des guichets ou contre accusé de réception - étage 1,5

Pour plus d'info : Tél. : 02 204 18 42 ou 02 204 27 37 -- Fax : 02 204 15 01

http://[www.mobilite.brussels](http://www.mobilite.brussels)

E-mail : [limousines@sprb.brussels](mailto:limousines@sprb.brussels)

#### Données de l'exploitant

##### 1. Coordonnées de l'exploitant

Numéro d'entreprise BE

Nom de l'exploitant .....

Rue .....

Code postal ..... Commune ..... numéro ..... boîte .....

Téléphone ..... GSM ..... FAX .....

E-mail .....

##### 2. Coordonnées des personnes liées à l'entreprise

*Veillez remplir le tableau ci-dessous avec les noms des personnes assurant la gestion journalière (gérant(s), administrateur délégué, etc.).*

Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	E-mail

##### 3. Autorisation d'exploiter un service de location de voitures avec chauffeur

Titulaire d'une autorisation acquise le ..... / ..... / ....., venant à échéance le ..... / ..... / .....  
portant sur ..... plaquette(s) d'identification.



#### 4. Véhicule(s)

Sollicite la diminution de ..... unité(s) du nombre de véhicules utilisés durant la période de validité de l'autorisation

à partir du ..... / ..... / .....

Numéro plaquette d'identification	Catégorie Grand Luxe/Luxe/Minibus/Cérémonie

#### 5. Taxes

A défaut de restitution des documents et des plaquettes d'identification susmentionnés, nous devons considérer que vous continuez à exploiter l'autorisation et vous serez redevable des taxes régionales.

#### Les annexes

Deux plaquettes d'identification pour chaque véhicule concerné.

Document d'identification du/des véhicule(s) (carte rose).

#### Signature(s)

L'exploitant confirme avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur (ordonnance du 27 avril 1995 relative aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur et arrêté du 29 mars 2007 relatif aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur) et des sanctions prévues en cas de non-respect de celle-ci.

Signature(s)  
Précédée(s) de la mention manuscrite  
"Lu et approuvé »

Date

Nom/Prénom